

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-25), le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire doit, dans un délai d'une semaine, être affiché au siège de l'Agglomération et mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Il est précisé que le compte-rendu est un document qui reprend le titre des points portés à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire et donne le résultat du vote. Le compte-rendu est à distinguer du procès-verbal de séance qui décrit chaque point porté à l'ordre du jour et rend compte du sens des débats, ce dernier devant être approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance, il n'est affiché et mis en ligne qu'à l'issue de cette approbation.

L'an deux mille dix sept, le vingt deux juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 juin 2017 .

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 48 suppléants

Présents ce jour : 75 Procurations : 10

#### Étaient présents :

M ARHANT Guirec , Mme BESNARD Catherine , M. BOURGOIN Jean-Marie , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , M. CANEVET Fabien , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , Mme BROUDIC Maryvonne (Suppléant M. DELISLE Hervé), M DENIAU Michel , M DROUMAGUET Pierre-Yves , M. EGAULT Gervais , Mme FEJEAN Claudine , M FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , Mme GAULTIER Marie-France , M BROUDIC Jean (Suppléant M. GOISNARD Jacques), Mme GOURHANT Brigitte , M GOURONNEC Alain , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , M HENRY Serge , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , Mme BOISNARD Geneviève (Suppléant M.KERNEC Gérard), M. LAMANDE Jean Claude , M LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE GALL Jean-François , M LE GUEN Jean-Yves , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , Mme TREBEDEN Anne-Françoise (Suppléant M. LE MOAL André), M LE MOULLEC Frédéric , Mme LE PLATINEC Denise , M LE QUEMENER Michel , M LE ROLLAND Yves , M LE SEGUILLON Yvon , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M LINTANF Hervé , Mme LUCAS Catherine , M MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M NEDELEC Jean-Yves , M. OFFRET Maurice , M PARISCOAT Arnaud , M. PEROCHE Michel , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PILOLOT René , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SOL-DOURDIN Germain , M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , M TURUBAN Marcel , M. VANGHENT François , M. WEISSE Philippe

#### Procurations :

M. DRONIOU Paul à Mme LE PLATINEC Denise, M. FAIVRE Alain à Mme PRAT-LE MOAL Michelle, M. KERAUDY Jean-Yves à Mme HAMON Annie, M. KERVAON Patrice à M. LE BIHAN Paul, Mme NIHOARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PAYET Guénaëlle à Mme CHARLET Delphine, M. PRAT Jean René à Mme MAREC Danielle, M. ROBERT Eric à M. HUNAUT Christian, M ROGARD Didier à M MAHE Loïc, M. SEUREAU Cédric à Mme LE MEN Françoise

#### Étaient absents excusés :

M. BOITEL Dominique, M. DROUMAGUET Jean, M. LE BRAS Jean-François, M. LE FUSTEC Christian, M QUENIAT Jean-Claude, Mme SABLON Héléne, Mme VIARD Danielle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### **Assistaient**

Monsieur Jean-Jacques MONFORT	Directeur général des services
Madame Nadine MARECHAL	Directrice générale adjointe
Madame Claudie GUEGAN	Directrice générale adjointe
Madame Julie BALLU	Directrice générale adjointe
Monsieur Mickaël THOMAS	Directeur des services techniques
Monsieur Frédéric LE MAZEAU	Directeur des finances et de la prospective
Madame Isabelle TRAVERS-MILLET	Directrice des affaires générales
Madame Sylvia DUVAL	Responsable du service des assemblées

\*\*\*\*

Le quorum étant atteint,  
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

SOMMAIRE

<b>COMMISSION 8 : PAYS DU TRÉGOR ET ANIMATION TERRITORIALE.....</b>	<b>4</b>
1 Révision du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor et de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (période 2017-2020).....	4
2 DLAL FEAMP : Approbation de la convention de mise en œuvre du programme.....	4
3 DLAL FEAMP : Approbation de la convention de partenariat avec le PETR du Pays de Guingamp.....	5
4 DLAL FEAMP : Désignation des représentants de la Commission Mer et Littoral.....	5
<b>COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....</b>	<b>6</b>
5 Adoption du Projet de Territoire 2017-2020 de Lannion-Trégor Communauté.....	6
6 Approbation du Pacte Financier et Fiscal.....	7
7 Adoption du Guide des Aides Financières de Lannion-Trégor Communauté.....	7
8 Evolution des statuts communautaires : Transfert de l'assainissement collectif pour les communes de l'ex Communauté de la Presqu'île de Lézardrieux et prise de compétence pour la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.....	8
9 Forum de Trégastel : Déclaration d'intérêt communautaire et transfert de l'équipement.....	8
10 Sollicitation de l'avis des communes pour l'instauration d'une taxe d'aménagement communautaire.....	9
11 Taxe d'habitation sur les logements vacants.....	10
12 Statuts des régies autonomes.....	10
13 Tableau des effectifs.....	11
14 Tableau des effectifs SPANC.....	11
15 Tableau des effectifs SPIC Assainissement.....	12
16 Régime d'astreintes.....	12
17 Ratio promus/promouvables.....	14
18 Dispositif de titularisation.....	14
19 SDE 22 : Actualisation des compétences.....	14
<b>COMMISSION 2 : ÉCONOMIE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, FORMATION ET INNOVATION.....</b>	<b>15</b>
20 Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.....	15
21 Expérimentation de déploiement FTTH dans le cadre de l'axe3 de Megalis Bretagne Très Haut Débit : Trestel - Modification du plan de financement.....	16
22 Acquisition d'un bâtiment industriel situé au 3, rue de Broglie – Pôle Pégase à Lannion à la société Quartz Industries.....	16
23 Acquisition d'un bâtiment industriel situé Espace d'activités de Buhulien à Lannion à l'entreprise Rousseau.....	17
24 Espace d'activités de Quelven à Pluzunet : vente de terrains au SMITRED Ouest Côtes d'Armor.....	17
25 Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement économique - Partenariat Lannion Trégor Communauté et Conseil Régional de Bretagne.....	18
26 Projet de restructuration du CEVA et prise de participation de Lannion-Trégor Communauté.....	18
27 Aide à l'investissement : Société Trégor Plastique Industrie.....	19
<b>COMMISSION 3 : EAU ET ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE.....</b>	<b>19</b>
28 Objèterie : fonctionnement et convention.....	19
29 Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du service déchets ménagers de LTC.....	20
30 Assainissement collectif : rapport sur le prix et la qualité du service 2016.....	20
31 Assainissement non collectif : rapport sur le prix et la qualité du service 2016.....	21
<b>COMMISSION 5 : ÉCONOMIE AGRICOLE, AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....</b>	<b>21</b>

**32 Règlement de service de la régie "Réseaux de Chaleur de LTC" .....21**

POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

**COMMISSION 8 : Pays du Trégor et animation territoriale**

**1 Révision du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor et de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (période 2017-2020)**

➤ Arrivée E. LEON

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**VALIDER** Les propositions de révision du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et de la convention pour le soutien régional aux priorités de développement du Pays du Trégor ;

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser le projet de Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et de convention pour le soutien régional aux priorités de développement du Pays du Trégor, et à signer tout document relatif à ce dossier.

**2 DLAL FEAMP : Approbation de la convention de mise en œuvre du programme**

➤ Arrivée H. SABLON

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**VALIDER** La stratégie de développement local, le programme d'actions DLAL, la maquette financière et la composition de la Commission Mer et Littoral (nom des structures membres)

en œuvre du DLAL FEAMP sur la période 2014-2020,

**APPROUVER** la convention entre Lannion-Trégor Communauté, porteuse du GALPA, la Région Bretagne, organisme intermédiaire ;

**AUTORISER** le Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, à négocier et signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA dont la convention GALPA et Organisme intermédiaire FEAMP,

**3 DLAL FEAMP : Approbation de la convention de partenariat avec le PETR du Pays de Guingamp**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**APPROUVER** le contenu de la convention de partenariat Lannion-Trégor Communauté, le bénéficiaire chef de file, et le PETR du Pays de Guingamp, le partenaire, ;

**AUTORISER** le président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, à négocier et signer la convention ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de celle-ci ;

**PRÉCISER** Que les crédits correspondants (FEAMP, Région, PETR du Pays de Guingamp) seront inscrits chaque année au budget Prévisionnel du budget général de Lannion-Trégor Communauté, en dépenses et en recettes

**4 DLAL FEAMP : Désignation des représentants de la Commission Mer et Littoral**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**DESIGNER**

les membres élus de Lannion-Trégor Communauté issus du collège des élus :

Prénom NOM
<b>Membres titulaires</b>
- Jean-Claude LAMANDE
- Jean-Yves KERAUDY
- Loïc MAHE
- Arnaud PARISCOAT
<b>Membres suppléants</b>
- Anne-Françoise PIEDALLU
- Pierre TERRIEN
- Joël LE JEUNE

**COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances**

**5 Adoption du Projet de Territoire 2017-2020 de Lannion-Trégor Communauté**

➤ *Arrivée A. BRAS-DENIS*

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : MAJORITÉ  
(Par 7 abstentions)  
VANGHENT François  
BOURGOIN Jean-Marie  
LE MEN Françoise  
GOURHANT Brigitte  
SEUREAU Cédric  
MAREC Danielle  
PRAT Jean-René

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**ADOPTER**

le Projet de Territoire 2017-2020 de Lannion-Trégor Communauté ;

- le Programme Local de l'Habitat ;
- le Plan de Déplacements ;
- le Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- le Schéma de Cohérence Territorial ;
- l'Analyse des Besoins Sociaux et le Schéma Petite Enfance Parentalité ;
- le Schéma de Mutualisation des Services.

**PRÉCISER** que le Pacte Financier et Fiscal et le Programme Pluriannuel des Investissements de Lannion-Trégor Communauté traitent des enjeux liés aux ressources du territoire et aux projets d'investissements qui seront mis en œuvre dans le cadre du Projet de Territoire ;

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 6 Approbation du Pacte Financier et Fiscal

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** MAJORITÉ  
(Par 1 contre)  
LUCAS Catherine  
(Par 3 abstentions)  
BOURGOIN Jean-Marie  
LE MEN Françoise  
SEUREAU Cédric

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**VALIDER** Le Pacte Financier et Fiscal 2017 de Lannion Trégor Communauté,

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

➤ *Départ P. TERRIEN*

## 7 Adoption du Guide des Aides Financières de Lannion-Trégor Communauté

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

- ADOPTER** la politique d'aides financières formalisée dans le Guide des Aides Financières ;
- PRÉCISER** que les aides aux entreprises devront être soumises à validation du Conseil Régional de Bretagne ;
- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

**8 Evolution des statuts communautaires : Transfert de l'assainissement collectif pour les communes de l'ex Communauté de la Presqu'île de Lézardrieux et prise de compétence pour la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- APPROUVER** que la compétence facultative « Assainissement collectif » soit exercée sur l'ensemble du territoire communautaire y compris pour les communes de l'ex Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- APPROUVER** la prise de la compétence « la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale » au 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- DÉCIDER** de saisir les 60 communes constituant Lannion-Trégor Communauté pour qu'elles délibèrent sur l'acceptation de ces deux modifications statutaires.
- DÉCIDER** de solliciter le Préfet des Côtes d'Armor pour les modifications des statuts en conséquence.

➤ *Départ P. ROUSSELOT*

**9 Forum de Trégastel : Déclaration d'intérêt communautaire et transfert de l'équipement**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** MAJORITÉ  
(Par 1 contre)

LUCAS Catherine  
(Par 2 abstentions)  
ROPARTZ Christophe  
EGAULT Gervais  
Ne participe pas au vote :  
LEON Erven

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- DÉCLARER** le Forum de Trégastel d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « Equipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire » avec une prise en gestion par Lannion-Trégor Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- CONFIRMER** le transfert de cet équipement de la commune de Trégastel, seule propriétaire après dissolution du syndicat mixte du Forum de Trégastel, à Lannion-Trégor Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- PRÉCISER** que les modalités de mise en place du transfert ont été définies par la CLECT du 15 mai 2017 et que le transfert ne donnera pas lieu à versement d'une attribution de compensation.
- AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer le protocole d'accord entre le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Lannion-Trégor Communauté, la commune de Trégastel, le Syndicat mixte du Forum de Trégastel et SEMARMOR, pour le transfert de cet équipement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

➤ *Retour P. ROUSSELOT*

**10 Sollicitation de l'avis des communes pour l'instauration d'une taxe d'aménagement communautaire**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** MAJORITÉ  
(Par 1 contre)  
LUCAS Catherine  
(Par 7 abstentions)  
VANGHENT François  
BOURGOIN Jean-Marie  
LE MEN Françoise  
LEMAIRE Jean-François  
SEUREAU Cédric  
SOL-DOURDIN Germain  
BOURHIS Thérèse

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**PROPOSER** d'instaurer la taxe d'aménagement au niveau communautaire.

**SOLLICITER** l'avis des conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales préalablement à cette instauration.

**11 Taxe d'habitation sur les logements vacants**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : MAJORITÉ  
(Par 4 abstentions)  
SOL-DOURDIN Germain  
DENIAU Michel  
GAUTHIER Marie-France  
LEMAIRE Jean-François

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**DEMANDER** aux communes membres de Lannion-Trégor Communauté d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

**12 Statuts des régies autonomes**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**APPROUVER** Les statuts des régies, tels qu'ils demeurent dans la délibération et tels qu'ils définissent l'étendue de leurs compétences et de leurs règles générales de fonctionnement

**AUTORISER** Le Président à désigner comme directeur des régies, le directeur général des services de LTC, déjà directeur de la régie assainissement

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

### 13 Tableau des effectifs

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**APPROUVER** la création des emplois

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

### 14 Tableau des effectifs SPANC

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**APPROUVER** la création du tableau des effectifs.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

## 15 Tableau des effectifs SPIC Assainissement

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

## 16 Régime d'astreintes

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**VALIDER** le régime d'astreintes suivant :

### **1) Emplois concernés**

Les agents titulaires et non-titulaires des services :

- Eau et environnement
- Bâtiment
- Collecte
- Informatique

### **2) Modalités**

Les astreintes sont mises en place pour toutes les filières.

Pour la filière technique, où 3 types d'astreintes existent (exploitation, sécurité et décision), seules les astreintes d'exploitation et de décision sont mises en place.

Les montants des indemnités d'astreinte sont fixés par décret :

Filière technique

	<b>Astreinte d'exploitation</b>	<b>Astreinte de décision</b>
Semaine complète	159,20 €	121 €
Nuit de semaine	10,75 €	10 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	25 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	34,85 €
Week-end du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	76 €

Autres filières

Semaine complète	149,48 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
Du lundi matin au vendredi soir	45 €
Un samedi	34,85 €
Un dimanche ou jour férié	43,38 €
Une nuit de semaine	10,05 €

La durée des astreintes sera établie selon l'organisation des services.

**3) Repos compensateur**

Pour la filière technique, la réglementation ne prévoit pas de repos compensateur. Pour les autres filières, les périodes d'astreinte peuvent être compensées de la manière suivante :

Semaine complète	1,5 journée
Du vendredi soir au lundi matin	1 journée
Du lundi matin au vendredi soir	½ journée
Un samedi, un dimanche ou jour férié	½ journée
Une nuit de semaine	2 heures

Le conseil communautaire donne compétence au Président pour déterminer si les astreintes feront l'objet d'une rémunération ou d'un repos compensateur.

**4) Intervention pendant l'astreinte**

L'intervention correspond à un travail effectif accompli par un agent pendant une période d'astreinte, y compris la durée de déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Les interventions peuvent être rémunérées selon les montants fixés par décret.

A défaut d'être indemnisées, les périodes d'intervention peuvent être compensées par une durée d'absence.

Le conseil communautaire donne compétence au Président pour choisir l'une ou l'autre de ces modalités selon l'organisation des services.

## 17 Ratio promus/promouvables

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**FIXER** le taux d'avancement applicable à 100 % à tous les grades présents dans la collectivité à compter de l'année 2017.

## 18 Dispositif de titularisation

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :

**APPROUVER** Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que présenté ci-dessous :  
***Grades ouverts aux sélections professionnelles : Attaché***  
***Nombre d'emplois ouverts dans la collectivité : 2***  
***Répartition entre les sessions successives de recrutement : 2 en 2017, 0 en 2018.***

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

## 19 SDE 22 : Actualisation des compétences

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : MAJORITÉ  
(Par 4 abstentions)  
LE MEN Françoise  
SEUREAU Cédric

MAREC Danielle  
PRAT Jean-René

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**CONFIRMER** que Lannion-Trégor Communauté transfère au SDE 22 les compétences dans les domaines suivants :

- \* « Gaz » : « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures »,
- \* « Eclairage public » : « Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'installation » ainsi que « Maintenance »,
- \* « Réseaux et infrastructures de communications électroniques » : **uniquement** « l'Enfouissement » pour les zones d'activités communautaires (fourreaux).

**CONFIRMER** que Lannion-Trégor Communauté confie au SDE 22 les projets suivants en énergie :

- \* « Infrastructures de recharge de véhicules électriques »,
- \* « Achat d'énergie » via le groupement de commandes,
- \* « Maîtrise de la demande en énergies »

ainsi qu'au titre des activités complémentaires, le Système d'Informations Géographiques.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**COMMISSION 2 : Économie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation et innovation**

**20 Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**PRENDRE CONNAISSANCE** du rapport d'observations définitives, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne (C.R.C), dans sa séance du 23 janvier 2017, portant sur la gestion du Syndicat Mixte de l'aéroport de Lannion pour les exercices 2012 et suivants.

**PRENDRE ACTE** que le rapport a donné lieu à débat.

**21 Expérimentation de déploiement FTTH dans le cadre de l'axe3 de Megalis Bretagne Très Haut Débit : Trestel - Modification du plan de financement**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**VALIDER** Le projet de raccordement au très haut débit par fibre optique du site hospitalier de Trestel proposé par Megalis Bretagne.

**VALIDER** Le nouveau montant prévisionnel de la participation de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 166 447,20€ (dont 117 659,09€ seront déduits des subventions au déploiement du très haut débit sur le territoire).

**PRÉCISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BS 2017 / budget principal / article 2041512 / fonction 90.

**22 Acquisition d'un bâtiment industriel situé au 3, rue de Broglie – Pôle Pégase à Lannion à la société Quartz Industries**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**ACCEPTER** le principe d'achat à la société Quartz Industries, représentée par Madame Michelle Lancien ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un bâtiment industriel situé Pôle Pégase au 3, rue de Broglie à Lannion d'une surface d'environ 1 000

m<sup>2</sup> et son terrain d'une surface de 4 200 m<sup>2</sup> cadastré en section BB n°33 au prix de 260 000 € H.T.

**AUTORISER** son Président, ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au Budget 2017 - Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 2131.

### **23 Acquisition d'un bâtiment industriel situé Espace d'activités de Buhulien à Lannion à l'entreprise Rousseau**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**ACCEPTER** le principe d'achat à l'Entreprise Rousseau filiale du Groupe Snef, représentée par Monsieur Luc de Blanpré ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un bâtiment industriel situé espace d'activités de Buhulien à Lannion d'une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> et ses terrains cadastrés sur les parcelles N°908 d'une surface de 1 893 m<sup>2</sup> et N°909 d'une surface de 5 681 m<sup>2</sup> au prix de 250 000 € H.T.

**AUTORISER** son Président, ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.

**PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au Budget 2017 - Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 2131.

### **24 Espace d'activités de Quelven à Pluzunet : vente de terrains au SMITRED Ouest Côtes d'Armor**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : MAJORITÉ  
(Par 5 abstentions)  
**VANGHENT François**  
**BOURGOIN Jean-Marie**  
**LE MEN Françoise**  
**GOURHANT Brigitte**  
**SEUREAU Cédric**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- ACCEPTER** le principe de vendre au SMITRED représentée par Monsieur Jean-Yves Menou, son Président, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, un ensemble de parcelles de terrains ci-dessus détaillé situé sur l'Espace d'activités de Quelven à Pluzunet d'une contenance d'environ 97 243 m<sup>2</sup> pour un montant total de 94 889,05 € HT auquel s'ajoute TVA au taux de 20% d'un montant de 18 977,81 € soit un prix TTC de 113 866,86 €.
- AUTORISER** son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe EA de Quelven Pluzunet – article 7015.

**25 Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement économique - Partenariat Lannion Trégor Communauté et Conseil Régional de Bretagne.**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- APPROUVER** Les termes de la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative aux politique de développement économique.
- APPROUVER** Les termes de la charte pour un service public de l'accompagnement des entreprises en Bretagne.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'affaire, notamment la convention.

**26 Projet de restructuration du CEVA et prise de participation de Lannion-Trégor Communauté**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- ACCEPTER** L'introduction de Lannion-Trégor Communauté au capital du CEVA, à hauteur de 80 000 €, via le rachat des parts de la commune de Pleubian (20 000 €) puis la participation à une augmentation de capital (60 000 €).
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRÉCISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BS 2017 / budget PRI / article 261 / fonction 90.

**27 Aide à l'investissement : Société Trégor Plastique Industrie**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- ACCEPTER** Le versement d'une avance remboursable de 50 000 € à l'entreprise Trégor Plastique Industrie, sous réserve de l'accord de la Région Bretagne.
- PRÉCISER** Que cette dépense sera inscrite au Budget principal 2017, article 2764 / fonction 90.

**COMMISSION 3 : Eau et assainissement, déchets ménagers, voirie**

**28 Objèterie : fonctionnement et convention**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- PRENDRE ACTE** Du fonctionnement de l'objèterie ;
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRÉCISER** Que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 – budget Principal / fonction 812.

**29 Rapport Annuel 2016 sur le prix et la qualité du service déchets ménagers de LTC**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- PRENDRE ACTE** Du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016 de Lannion Trégor Communauté

➤ *Départ C. LUCAS*

**30 Assainissement collectif : rapport sur le prix et la qualité du service 2016**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** : UNANIMITÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

- PRENDRE ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2016

**31 Assainissement non collectif : rapport sur le prix et la qualité du service  
2016**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**PRENDRE ACTE**

Collectif de Lannion-Trégor Communauté.

**COMMISSION 5 : Économie agricole, aménagement de l'espace rural,  
environnement et énergie**

**32 Règlement de service de la régie "Réseaux de Chaleur de LTC"**

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE :**

**ADOPTER** Le règlement de service de la régie « Réseaux de Chaleur de LTC » ainsi que la police d'abonnement générique.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

*Fin de séance à 22h10*

*Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.*